



Locataire d une maison sans permis de construite

Par **Lea1313**, le **01/12/2012** à **11:46**

Bonjour il y a un mois un huissier est venu et m'a dit que la maison que j'occupe en location avec mes deux enfants et mon mari n'avait pas de permis de construire. Je suis déclarée à la CAF et paie une taxe d'habitation. La mairie m'a contactée pour dire mes démarches. Ma question est : je risque quoi ? Et la mairie doit-elle me reloger ou mon propriétaire ?